

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3509

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour une action de soutien à la création de start-ups en 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3509**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour une action de soutien à la création de start-ups en 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Fondation pour l'université de Lyon est une fondation abritante reconnue d'utilité publique. Créée par décret du 23 mars 2012, publié au Journal officiel le 29 mars 2012, elle résulte de la fusion-transformation de 2 fondations reconnues d'utilité publique, pré-existantes sur l'agglomération : la Fondation scientifique de Lyon et du sud-est et de la Fondation Rhône-Alpes futur.

Elle a vocation à favoriser les avancées en connaissance scientifique, recherche et innovation ; travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs pour mettre celle-ci au service des besoins économiques et sociétaux et renforcer les synergies à l'international. La Fondation pour l'université de Lyon a notamment pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour de projets structurants et mobilisateurs.

Dans le domaine de la création d'entreprises, l'agglomération lyonnaise est la première agglomération en matière de création d'entreprises, avec plus de 14 000 entreprises créées par an, depuis 2009. En ce qui concerne la création d'entreprises innovantes, les performances lyonnaises se situent dans la moyenne des autres agglomérations françaises, que ce soit pour le nombre de créations d'entreprises ou le nombre d'emplois qu'elles créent.

Sur le territoire, l'offre en matière d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes est incomplète, notamment sur les champs du marketing et du financement. Il existe un véritable enjeu à détecter précocement ces porteurs d'idées et à améliorer la visibilité de l'offre qui leur est adressée. De plus, l'appui aux jeunes entreprises n'est pas assez orienté vers la croissance et l'accompagnement s'adresse essentiellement aux porteurs de projet ayant un projet innovant technologique. Or, l'innovation ne se limite pas à l'innovation technologique, l'innovation peut être organisationnelle, de marketing/service.

Afin de répondre aux manques identifiés, la Fondation pour l'université de Lyon propose de lancer un dispositif visant à détecter et accompagner des porteurs de projets à potentiel de croissance.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite soutenir la Fondation pour l'université de Lyon, pour la mise en œuvre d'un dispositif visant à détecter et accompagner des porteurs d'idées à potentiel de croissance.

b) - Présentation de l'action

Le dispositif vise à faire émerger et mettre en compétition des porteurs d'idées à potentiel de croissance pour ainsi générer plus de start-ups sur le territoire. Il s'agit d'un dispositif ante-crédation rendant le passage à l'acte facile. Il permet à un porteur d'idées de libérer son potentiel, tester ses idées, acquérir une posture d'entrepreneur et évaluer son projet.

Le dispositif se décompose en 2 phases : détection des idées et accompagnement des porteurs.

La phase de détection repose sur la mise en place d'une communication large et grand public (avec l'organisation d'un événement significatif), l'orientation de porteurs d'idées par les structures du réseau L_VE vers ce dispositif, ainsi qu'une prospection spécifique et ciblée (cellules d'essaimage, pôles de compétitivité, clusters, Association pour l'emploi des cadres -APEC-, associations d'entreprises, associations professionnelles, etc.).

La phase d'accompagnement s'articule autour des grandes étapes de la création d'entreprises innovantes et est conçue comme un "championnat" regroupant ponctuellement l'ensemble des compétiteurs autour de stages de regroupement. Les stages de regroupement auront pour but de diffuser de l'information et de créer un croisement entre des projets, des entrepreneurs de divers horizons professionnels et personnels, pour tirer le meilleur des projets. Le projet est conçu pour que l'offre d'accompagnement proposée ne vienne pas concurrencer l'offre existante mais la mette en synergie. En effet, il s'appuie sur celle-ci et vient la compléter, au besoin.

L'objectif global est de détecter et accompagner 200 porteurs de projets, de générer 30 à 50 créations de start-ups supplémentaires par an, générant elles-mêmes un minimum de 200 emplois, un an après la sortie du dispositif.

c) - Budget prévisionnel 2013 de l'action et plan de financement

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges externes	280 000	Communauté urbaine de Lyon	255 000
dont frais de lancement (site internet, événement de lancement, prestataires)	130 000	Région Rhône-Alpes	85 000
salaires et charges	112 000	partenariats privés - mécénat d'entreprises	130 000
mutualisation équipe fondation (fundraising, secrétariat, etc.)	43 000		
frais généraux	35 000		
Total	470 000	Total	470 000

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter une subvention d'un montant de 255 000 €. Ce financement est apporté dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération de centralité entre la Communauté urbaine et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, la Région étant sollicitée pour sa part à hauteur de 85 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 255 000 € au profit de la Fondation pour l'université de Lyon pour la réalisation d'une action d'appui à la création de start-ups en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 255 000 € au profit de la Fondation pour l'université de Lyon pour la mise en œuvre du dispositif d'appui à la création de start-ups en 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Fondation pour l'université de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2795.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.